

**Transports Publics Urbains - Acquisition de bus à énergie propre - Encaissement et réaffectation de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération en date du 17 janvier 2000, M. le Maire avait été autorisé à solliciter des subventions relatives à l'acquisition des premiers bus à énergie propre (9 bus gaz naturel ville et 2 bus à propulsion diesel électrique).

7 nouveaux bus gaz naturel ville ont été acquis par la Ville courant 2000.

Par décisions attributives, de la Région en date du 23 novembre 1999 d'une part, de l'ADEME en date du 16 août 2000 d'autre part, le montant des subventions attendues pour l'acquisition des 7 bus au gaz naturel ville se décompose comme suit :

**BUS GNV : dépenses d'acquisitions : 10 175 125 F HT**

Région	830 000 F
ADEME	350 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'encaissement de ces subventions d'un montant total de 1 180 000 F par décision modificative sur le budget annexe transports de l'exercice courant sur l'imputation 899-1311/1312-508-35000,

- leur réaffectation en dépenses sur l'imputation 899-2170-508-35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.*